

		rofesseur.e (Prof)⊠ é.e de cours (CdC)□
		Simon Ricard
Dé	partement de biochimie, chimie, physique et	science forensique
	Été 2025 – Automn	e 2025 – Hiver 2026
CHM1009-00	STAGE EN MILIEU DE TRAVAIL	3 ^e
Sigle du cours et	Titre du cours	Niveau (Année)

1. DESCRIPTION DU COURS

Acquérir une expérience professionnelle reliée à sa formation en effectuant un stage de travail de nature professionnelle en milieu industriel ou dans un lieu de recherche universitaire ou autre. Avec l'aide du responsable de stage, l'étudiant se trouve un lieu de stage pertinent à sa formation dans les domaines soit de la chimie, de la biochimie, des biotechnologies ou de la physique. Le stage se déroule sous la supervision académique du professeur responsable du cours et, en milieu de travail, sous celle d'un tuteur désigné.

Le stage est préférablement réalisé à plein temps au cours d'une session d'été.

Règlement pédagogique particulier: pour s'inscrire au cours CHM1009 Stage en milieu de travail, l'étudiant doit avoir complété cinquante-sept crédits de son programme et avoir maintenu une moyenne cumulative d'au moins 2,5/4,3. Exceptionnellement, pour des raisons dûment justifiées et sous réserve de l'approbation du Comité de programme, une dérogation à ces conditions pourrait être accordée.

2. OBJECTIF GÉNÉRAL DU COURS

Permettre à l'étudiant d'acquérir une expérience professionnelle reliée à sa formation.

3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Participer activement aux travaux qui se déroulent dans le milieu de travail.

Développer l'esprit d'initiative et de collaboration.

Acquérir une expérience professionnelle dans un processus d'apprentissage.

Rédiger un rapport d'activité de stage.

4. CONTENU ET CALENDRIER DÉTAILLÉ

- 1. Avec l'agente de stage, l'étudiant participe à la recherche d'un milieu de stage. Le stage doit être approuvé par le professeur.
- 2. Une fois le stage choisi et approuvé, l'étudiant contacte l'agente de stage et lui transmet les coordonnées du tuteur qui sera responsable de son accueil et de son encadrement dans le milieu.
- 3. Un plan de stage sera préparé par l'étudiant et approuvé par le tuteur (avec signature). Le plan de stage constitue l'entente convenue entre le tuteur et le stagiaire sur les activités à réaliser pendant le stage. Ce document est transmis au professeur au plus tard une (1) semaine après le début du stage et sera comptabilisé dans l'évaluation du cours.
- 4. Si l'étudiant doit signer une entente de confidentialité ou autre document, il doit envoyer une copie par courriel à l'agente de stage. Cette demande doit être faite dès les premiers contacts de façon à ne pas causer d'ambiguïté.
- 5. La durée du stage est de 12 à 15 semaines à temps complet (420 heures minimalement).
- 6. L'horaire de travail est celui déterminé par le milieu de stage au point 3.

Dates	Contenu sommaire (peut être sujet à changement)					
16 janvier 2025	Rencontre des étudiants, présentation du plan de cours.					
Avant le début du stage, peu importe la session visée	Recherche du milieu et du sujet du stage, puis approbation requise par le professeur.					
ÉTÉ 2025						
5 mai 2025	Début du stage					
Une semaine après le début réel du stage (date de début variable)	Remise du plan de stage au professeur.					
15 août 2025	Fin du stage					
À confirmer	Présentation des séminaires à l'UQTR					
AUTOMNE 2025						
3 septembre 2025	Début du stage					
Une semaine après le début réel du stage (date de début variable)	Remise du plan de stage au professeur.					
16 décembre 2025	Fin du stage					
À confirmer	Présentation des séminaires à l'UQTR					
HIVER 2026						
12 janvier 2026	Début du stage					
Une semaine après le début réel du stage (date de début variable)	Remise du plan de stage au professeur.					
24 avril 2026	Fin du stage					
À confirmer	Présentation des séminaires à l'UQTR					

5. FORMULES OU STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES

En accord avec le tuteur et en conformité avec le milieu, le stagiaire s'appliquera à :

- a) bien identifier les attentes du tuteur de stage;
- b) maîtriser les techniques utilisées dans le milieu;
- c) comprendre les principes qui sous-tendent les méthodes d'analyse;
- d) analyser les résultats obtenus et en tirer les informations pertinentes;
- e) présenter, si demandé, les résultats de ses travaux dans le milieu de stage;
- f) participer aux activités scientifiques du milieu de stage.

Période des stages :

Pour la session d'été : à compter du 5 mai 2025 (12 à 15 semaines consécutives)

Pour la session d'automne : à compter du 3 septembre 2025 (12 à 15 semaines consécutives)

Pour la session d'hiver : à compter du 12 janvier 2026 (12 à 15 semaines consécutives)

Les dates de début et fin de stages peuvent varier, sous réserve d'approbation par le professeur responsable.

6. BIBLIOGRAPHIE

Normes de présentation du plan de stage et normes de présentation du rapport de stage sous l'onglet STAGIAIRES du site :

https://oraprdnt.uqtr.uquebec.ca/pls/public/gscw031?owa no site=275

7. AUTRES INDICATIONS

a) Professeur: Simon Ricard

Responsable du cours et de son évaluation

Téléphone : 819 376-5011, poste 4534 Courriel : Simon.Ricard@uqtr.ca

b) Agente de stage : Caroline Descôteaux

Responsable de l'information et de l'encadrement des étudiants dans la

recherche de leur stage.

Téléphone : 819 376-5011, poste 3312
Courriel : <u>Caroline.Descoteaux@uqtr.ca</u>

c) Tuteur: Responsable dans le milieu de stage dont le rôle est de superviser le

stagiaire dans le milieu de travail et évaluer la qualité du travail réalisé

pendant le stage. Il participe à l'évaluation du rapport de stage.

Dans le cadre de son stage, la personne étudiante doit prendre connaissance de la documentation liée à ses stages :

- Convention de stage
- Guide de stage (s'il y a lieu)
- Site Web d'informations sur ses stages

En matière de santé, sécurité et normes de travail la personne étudiante a des droits¹ et aussi des responsabilités², notamment :

- Elle doit respecter les règles de santé et de sécurité du travail et les règles de conduite du milieu de stage.
- Elle doit prendre les mesures nécessaires pour protéger³ sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et psychique ainsi que celles des autres travailleurs et travailleuses.

De plus, la Directive relative à la protection des renseignements personnels et l'accès aux documents⁴ prévoit que tous les membres de la communauté universitaire doivent participer au maintien de la protection des renseignements personnels détenus par l'UQTR. Ils ont le devoir de se faire accompagner par les personnes-ressources nécessaires, pour protéger les renseignements personnels qu'ils collectent ou utilisent dans le cadre d'un projet.

¹ Information et ressources : droits des stagiaires

² Responsabilités des stagiaires

³ Accident et incident de travail

⁴ Directive relative à la protection des renseignements personnels et à l'accès aux documents

8. FICHE D'ÉVALUATION

Détail des éléments d'évaluation

	NIVEAU UTILISATION IAG	Pondération (maximum de 100%)				
		Individuel	Équipe	Total		
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES		Minimum 60% de la note globale	Maximum 40% de la note globale	100%	Date de remise des travaux	
Plan de stage (évalué par le professeur)	Choisis- sez un élément.	10%		10%	1 semaine après le début du stage	
Évaluation du stage par le tuteur	Choisis- sez un élément.	25%		25%	2 semaines après la fin du stage	
Rapport de stage	Choisis- sez un élément.	25% (tuteur)		25%	1 semaine après la - présentation du sé- minaire	
	Choisis- sez un élément.	15% (professeur)		15%		
Séminaire (présentation orale)* (évalué par les professeurs présents)	Choisis- sez un élément.	25%		25%	Dernière semaine de la session (à préci- ser)	
Total des éléments de l'éva- luation		100%		100%		
* Sans le séminaire (présentation orale), une cote de C maximum peut être obtenue						

- Tout changement de date prévue à la fiche d'évaluation doit se faire avec l'accord des deux tiers (2/3) des étudiants inscrits au cours-groupe.
- L'auto-évaluation et l'évaluation des pairs ne peuvent compter séparément ou ensemble pour plus de 5% de la note finale. (Article 223 Règlement des études de premier cycle)

Calculer la date limite d'abandon sans remboursement d'un cours intensif ou à formule particulière en utilisant l'<u>outil de calcul de l'UQTR.</u>

Toutes précisions en lien avec l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) doivent se retrouver dans les consignes spécifiques à chaque élément d'évaluation. Le guide pour le personnel enseignant est à votre disposition pour vous aider dans le choix des niveaux d'utilisation et dans l'élaboration de vos consignes.

Autres indications relatives à l'évaluation

a) Plan de stage: Évalué par le professeur (10%)

Ce document de deux ou trois pages, préparé par l'étudiant et approuvé (signé) par le tuteur, sera envoyé (par courriel en version PDF) au professeur pour être accepté. Le plan de stage

devra comporter les coordonnées complètes du tuteur, du stagiaire et de l'endroit de stage, une description du travail prévu durant la durée du stage et un calendrier des activités.

b) <u>Évaluation du stage</u> : Évalué par le tuteur (25%)

Éléments d'évaluation :

- 1. Adaptation au milieu de travail : ponctualité, contact harmonieux avec ses collègues et ses supérieurs
- 2. Intérêt scientifique
- 3. Qualité des travaux exécutés
- 4. Capacité d'analyse et de synthèse : comprendre et expliquer de façon claire et précise les travaux faits; proposer des avenues novatrices pour l'exécution des travaux, etc.
- c) Rapport de stage: Évalué par le professeur (15%) et le tuteur (25%).

Rédaction d'un rapport :

Rédiger un rapport de stage de (20 ± 5) pages (à double interligne). Ce rapport est préparé à la fin du stage *en suivant les directives du tuteur et sous sa supervision*. Trois copies devront être produites : une pour le tuteur, une pour le professeur et une pour l'étudiant.

Ce rapport contiendra les éléments suivants :

- 1. Page de présentation (titre, date, université, nom du stagiaire, endroit du stage et nom du tuteur)
- 2. Remerciements (optionnel)
- 3. Introduction (objectifs, contexte, lieu du stage, etc.)
- 4. Méthodologie (brève description des techniques utilisées, lorsque pertinent)
- 5. Résultats et discussion (résultats obtenus, problématiques et solutions, liens avec la formation académique, etc.)
- 6. Conclusion et travaux futurs (conclusions, pistes à suivre, bénéfices du stage dans la formation, etc.)
- 7. Bibliographie (utilisation d'un logiciel de gestion des références)

Le rapport de stage doit être remis au professeur et au superviseur de stage une semaine après la journée de présentation des séminaires. À défaut, des pénalités pouvant aller jusqu'à 5% de la note prévue pour le rapport par journée de retard pourraient être appliquées.

d) <u>Séminaire</u>: Évalué par les professeurs présents (25%).

Présenter un séminaire de 15-20 minutes, suivi d'une courte période de questions de 5 minutes. Le séminaire inclut une brève description du milieu de stage, les méthodes d'analyse qui y sont utilisées ainsi qu'une présentation et discussion des principaux résultats obtenus. Le stagiaire fait état de son rôle au sein du milieu de stage et des travaux qu'il a exécutés.

L'évaluation de la qualité du français peut représenter jusqu'à 25% de la note finale (Règlement des études de premier cycle, article 224).

Les étudiants étant à l'international pourront faire leur présentation à distance. Pour les autres stagiaires, les présentations auront lieu en présence à l'UQTR.

Sans présentation du séminaire (présentation orale), une cote de C maximum peut être obtenue.

IMPORTANT : il est interdit d'utiliser le téléphone cellulaire lors des examens

LE SÉMINAIRE SERA PRÉSENTÉ AVANT LA FIN DE LA SESSION, À UNE DATE QUI SERA DÉTERMINÉE À LA MI-SESSION.

Règles particulières pour la passation d'une activité d'évaluation par Zoom

L'étudiant qui participe à une activité d'évaluation par Zoom doit activer sa caméra (vidéo) et la maintenir active jusqu'à sa déconnexion de la séance Zoom, afin de permettre à l'enseignant ou au surveillant de vérifier son identité et d'effectuer la surveillance de l'activité. L'étudiant doit avoir le visage à découvert sans obstruction (couvre-visage, casquette, chapeau, ou tout vêtement ou accessoire qui empêche de bien voir son visage). L'étudiant doit également ajuster sa caméra de façon à ce qu'elle capte son visage complet. L'étudiant doit avoir en sa possession sa carte étudiante à des fins de vérification d'identité et se connecter à l'activité en utilisant les prénom et nom indiqués sur sa carte.

Si l'étudiant refuse d'activer sa caméra ou de s'identifier auprès de l'enseignant ou du surveillant de la manière qui lui sera indiquée, il sera exclu de la séance Zoom. Il sera considéré comme étant absent à l'activité sans motif sérieux et sans possibilité de la reprendre.

Il est interdit d'enregistrer (vidéo ou audio) l'activité en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit. Toute violation de cette règle constitue un délit en vertu du *Règlement sur les délits relatifs aux études* et peut donner lieu à une sanction.

Veuillez prendre note que les activités d'évaluation ne sont pas enregistrées par l'enseignant ou le surveillant.

Règles de conduite – utilisation de Zoom dans le cadre des activités d'enseignement

Pour plus de détails sur les modalités de la formation à distance, visitez le site web du <u>Bureau</u> <u>de pédagogie et de formation à distance</u>

9. CADRE RÉGLEMENTAIRE

La description officielle du cours publiée sur le site Internet de l'UQTR où des règlements pédagogiques particuliers peuvent s'appliquer:

CHM1009 – Stage en milieu de travail

Tous les documents normatifs sont disponibles sur le site du secrétariat général : https://oraprdnt.uqtr.uquebec.ca/pls/public/gscw031?owa no site=944&owa no fiche=14&owa bottin=

Plus particulièrement :

- 1. Règlement des études de premier cycle
- 2. Politique de la formation à distance
- 3. <u>Politique portant sur les utilisations des technologies de l'information et des communications</u> (TIC)
- 4. <u>Politique institutionnelle de soutien aux étudiants en situation de handicap</u> et le site web de soutien à la communauté universitaire en regard des étudiants en situation de handicap
- 5. Règlement sur les délits relatifs aux études
- 6. Règlement relatif à la sécurité sur le campus de l'UQTR
- 7. <u>Politique visant à prévenir et enrayer toute forme de harcèlement, de discrimination et d'incivilité</u>
- 8. Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel
- 9. Procédure relative à la levée de cours
- 10. Politique sur la santé et la sécurité en milieu de travail et d'études

L'UQTR s'est dotée de <u>principes d'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) dans les activités d'enseignement et de recherche</u>. Toute utilisation doit respecter à la fois ces principes et les consignes émises par la personne enseignante. La personne étudiante est notamment tenue de déclarer son recours à l'IAg et de citer le contenu généré conformément aux directives fournies par la personne enseignante. À défaut, l'utilisation pourrait, selon le cas, être considérée comme un délit et faire l'objet de sanctions en vertu du Règlement sur les délits relatifs aux études.